Nations Unies A/AC.105/C.1/L.356/Add.1

Assemblée générale

Distr. limitée
2 février 2017
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-quatrième session
Vienne, 30 janvier-10 février 2017

Projet de rapport

VIII. Météorologie de l'espace

1. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 10 de l'ordre du jour, "Météorologie de l'espace".

2. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point: Allemagne, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Fédération de Russie, Indonésie, Italie, Japon, Mexique et Pakistan. Pendant le débat général, des déclarations ont également été faites sur ce point par les représentants d'autres États membres.

3. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Possibilités à l'Institut national de recherche spatiale en matière de science et d'ingénierie concernant les applications des techniques spatiales", par le représentant du Brésil;

b) "Les éclairs de rayons gamma terrestres et les décharges atmosphériques", par l'observateur du Comité scientifique de la physique solaire et terrestre;

c) "La surveillance de la météorologie de l'espace par le Brésil", par le représentant du Brésil.

4. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Document de séance intitulé "Steering committee meeting of the International Space Weather Initiative (ISWI), 19 February 2016: Report on the adoption of an open data policy for the Initiative's instrument network", soumis par le rapporteur du Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace (A/AC.105/C.1/2017/CRP.8);

b) Document de séance intitulé "Space weather: views of France", soumis par la France (A/AC.105/C.1/2017/CRP.24);

c) Document de séance intitulé "Progress report on the work of the Expert Group on Space Weather under UNISPACE+50 thematic priority 4 'International framework for space weather services' at the fifty-fourth session of the

Merci de recycler

Subcommittee", présenté par le rapporteur du Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace (A/AC.105/C.1/2017/CRP.30).

5. Le Sous-Comité a noté que la météorologie de l'espace était une préoccupation internationale en raison de la menace qu'elle pourrait constituer pour les infrastructures au sol et dans l'espace, sur lesquelles la société s'appuyait de plus en plus souvent. À ce titre, elle devait être abordée dans une perspective mondiale, dans le cadre de la coopération et de la coordination internationales en vue de prévoir les phénomènes météorologiques spatiaux potentiellement graves et d'en atténuer les effets. À cet égard, le Sous-Comité a noté qu'il importait que tous les pays du monde participent en permanence aux mesures dans l'espace ou au sol et aux services de prévision.

6. Le Sous-Comité a noté en outre l'importance des recherches ciblées qui conduiraient à l'amélioration des capacités de modélisation et de prévision au fil du temps, de manière à comprendre tant les facteurs déterminants de la météorologie de l'espace que les effets des évènements météorologiques spatiaux sur la Terre et dans l'espace en vue d'assurer une planification appropriée et des interventions coordonnées de la part des États Membres et des organismes nationaux et internationaux pour prévoir et atténuer les effets d'événements météorologiques spatiaux graves.

7. Le Sous-Comité s'est félicité de la priorité thématique 4 d'UNISPACE+50, "Cadre international pour les services de météorologie de l'espace", qui figure parmi les sept priorités thématiques d'UNISPACE+50, approuvées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa cinquante-neuvième session en 2016 (voir A/71/20, par. 296).

8. Le Sous-Comité s'est félicité de ce que le Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace du Sous-Comité, mécanisme proposé dans le cadre de la priorité thématique relative à la météorologie de l'espace, qui bénéficiera d'un appui du Bureau des affaires spatiales sur les questions de fond, avait pris des mesures pour aligner son plan de travail sur l'objectif de la priorité thématique 4 d'UNISPACE+50 et avait commencé à mettre au point une stratégie, tenant compte des travaux qu'il avait menés au cours de la période intersessions et en coordination avec le Bureau. Le rapport devrait être présenté au Comité à sa cinquante-cinquième session en 2018.

9. Le Sous-Comité a indiqué qu'un certain nombre d'initiatives et de programmes internationaux et régionaux visaient à lutter contre les conséquences potentiellement graves de la météorologie de l'espace, notamment l'initiative du Comité de la recherche spatiale, "Comprendre la météorologie de l'espace pour protéger la société: une feuille de route mondiale pour 2015-2025"; l'initiative ILWS (International Living with a Star); le plan quadriennal des activités de l'Organisation météorologique mondiale en matière de météorologie de l'espace (2016-2019); la mise en place de 18 centres régionaux d'alerte reliés au Service international de l'environnement spatial, l'Asia Oceania Space Weather Alliance; et les études scientifiques entreprises dans ce domaine au Forum régional de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique.

10. Le Sous-Comité a noté qu'afin de favoriser la coopération internationale dans l'objectif d'exercer à l'avenir une surveillance continue de la météorologie de l'espace et de combler les lacunes, le cas échéant, il était indispensable d'avoir un libre accès à des données interopérables. À cet égard, le Sous-Comité a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis par l'Initiative internationale sur la météorologie de l'espace (ISWI) et a pris note avec satisfaction de l'adoption, par le Comité directeur de l'ISWI, d'une politique de données ouvertes, telle que présentée au Sous-Comité (voir A/AC.105/C.1/2017/CRP.8).

11. Le Sous-Comité a également noté plusieurs activités nationales de recherche, de formation et d'éducation menées dans le domaine de la météorologique de l'espace, en vue d'améliorer la compréhension scientifique et technique des effets dommageables de la météorologie de l'espace et de renforcer la résilience dans ce domaine.

12. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction la tenue d'un certain nombre de conférences mondiales et d'ateliers sur la météorologie de l'espace, y compris une activité intéressant directement la priorité thématique 4 d'UNISPACE +50 sur la météorologie de l'espace: l'atelier ONU/États-Unis d'Amérique, intitulé "Initiative internationale sur la météorologie de l'espace: les décennies qui ont suivi l'Année héliophysique internationale 2007", qui se tiendrait à Boston (États-Unis) du 31 juillet au 4 août 2017.

13. Le Sous-Comité a fait observer que cet atelier marquerait le dixième anniversaire de l'Année héliophysique internationale 2007, qui avait abouti à la création de l'ISWI. Il a indiqué que l'atelier mettrait l'accent sur les progrès récents réalisés dans le domaine de la recherche scientifique en utilisant les données des instruments de l'ISWI conjointement avec les données des missions spatiales, en vue de mieux connaître les phénomènes météorologiques spatiaux proches de la Terre et l'espace interplanétaire, et que ses conclusions seraient utilisées pour faire progresser les travaux entrepris dans le cadre de la priorité 4 d'UNISPACE+50 relative à la météorologie de l'espace.

14. Le Sous-Comité a noté que le Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace serait invité à contribuer à l'atelier ONU/États-Unis, en particulier, au forum international de haut niveau sur les effets économiques et sociaux des phénomènes météorologiques extrêmes dans l'espace, qui se tiendrait les deux premiers jours de l'atelier.

15. Le Sous-Comité a en outre noté que le Groupe d'experts participerait à un certain nombre d'autres ateliers de météorologie de l'espace dans le monde, et qu'il prévoyait de tenir une réunion et un atelier spécialement consacrés à l'examen de la priorité 4 d'UNISPACE+50 relative à la météorologie de l'espace en marge du congrès de l'Union européenne des géosciences, qui se tiendrait à Vienne les 27 et 28 avril 2017, avec l'appui du Bureau des affaires spatiales.

16. Le Sous-Comité a également noté que le Bureau des affaires spatiales, dans son rôle de chef de file de la Réunion interorganisations des Nations Unies sur les activités spatiales (ONU-Espace), préparait un rapport spécial sur la météorologie de l'espace, qui serait publié pour que le Comité l'examine à sa soixantième session, en juin 2017, dans le contexte des préparatifs d'UNISPACE+50.

17. On a estimé que la météorologie de l'espace constituait un élément essentiel des efforts visant à assurer la viabilité à long terme des activités spatiales et qu'il importait de collaborer à la mise en place d'un cadre international de services de météorologie de l'espace dans le cadre d'UNISPACE+50.

18. À la 864e séance du Sous-Comité, le rapporteur du Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace a présenté les progrès accomplis par le Groupe d'experts en marge de la session en cours du Sous-Comité, soulignant combien il importait de s'employer à atteindre les objectifs de la priorité thématique 4 d'UNISPACE+50, relative à la météorologie de l'espace.

19. Lors des réunions qu'il a tenues en marge de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité, auxquelles ont participé plus de 27 experts de 20 pays, le Groupe d'experts a accueilli avec satisfaction le mandat défini par le Comité de servir de mécanisme au titre de la priorité 4 d'UNISPACE+50 relative à la météorologie de l'espace, avec l'appui fonctionnel du Bureau des affaires spatiales, et se félicite du fait

que conformément à ce mécanisme, les activités liées à la météorologie de l'espace devaient être exécutées aussi dans le cadre des activités de renforcement des capacités du Bureau et au titre du rôle du Bureau en tant que secrétariat exécutif du Comité international sur les GNSS (ICG). Le Groupe d'experts a souligné les synergies importantes qui existaient entre les tâches décrites dans son plan de travail actuel, tel qu'approuvé par le Sous-Comité en 2015 (voir A/AC.105/1088, par. 169) et les objectifs de la priorité thématique 4. À cet égard, il a décidé d'axer ses travaux, au cours de l'année à venir, sur l'établissement d'un rapport pour l'atténuation des effets de la météorologie de l'espace, qui serait examiné par le Sous-Comité et le Comité dans le cadre d'UNISPACE+50 en 2018.

20. Le Groupe d'experts a décidé de s'appuyer sur les résultats fructueux d'un atelier sur la météorologie de l'espace, intitulé "De la découverte scientifique aux applications, aux services et à la protection des infrastructures", qu'il avait accueilli en marge de la cinquante-troisième session du Sous-Comité, en février 2016. À cet égard, le Groupe d'experts avait commencé à établir une feuille de route pour la coordination internationale et l'échange d'informations sur les phénomènes météorologiques spatiaux et leur atténuation, au moyen de l'analyse des risques et l'évaluation des besoins des utilisateurs, conformément aux objectifs de la priorité thématique 4, relative à la météorologie de l'espace.

21. Le Groupe d'experts a mis en exergue deux principaux objectifs principaux à travers lesquels le Comité pourrait contribuer à l'avenir de manière substantielle et concrète aux efforts d'atténuation des effets des phénomènes météorologiques spatiaux:

a) Il était nécessaire de mettre au point un cadre amélioré pour les procédures internationales de surveillance, de prévision et d'alerte, notamment sous la forme d'une meilleure communication et coordination, à l'échelle internationale, des alertes de phénomènes météorologiques spatiaux extrêmes. Le Groupe d'experts a noté que certains États Membres disposaient de certaines capacités à cet égard, sur lesquelles s'appuyer;

b) Il était nécessaire de définir un ensemble de bonnes pratiques, de procédures opérationnelles et de mesures visant à atténuer les effets des phénomènes météorologiques spatiaux extrêmes, ce qui exigeait, dans chaque État Membre, de réaliser une évaluation préalable des risques associés à la météorologie de l'espace et des incidences socioéconomiques connexes, et d'élaborer des procédures opératoires, en partenariat avec les administrations chargées des infrastructures clefs et de la protection civile.

22. Le Groupe d'experts a en outre continué d'examiner les éventuels futurs mécanismes de gouvernance et de coopération nécessaires pour la mise en œuvre d'un mécanisme global de météorologie de l'espace. À cet égard, il a souligné l'importance, pour le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales, d'établir un lien clair entre son rôle et celui d'autres entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes dans le domaine de la météorologie de l'espace, y compris l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le Service international de l'environnement spatial, le Groupe de coordination pour les satellites météorologiques, le Comité de la recherche spatiale (COSPAR), l'ISWI, le Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP), et autres.

23. Le Groupe d'experts a remercié le Bureau des affaires spatiales de son appui et des présentations sur les structures de gouvernance en place dans les domaines des systèmes mondiaux de navigation par satellite et des mécanismes associés de l'ICG) et

de la défense planétaire et des mécanismes associés du Réseau international d'alerte aux astéroïdes (IAWN) et du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (SMPAG).

XI. Viabilité à long terme des activités spatiales

24. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 13 de l'ordre du jour, intitulé "Viabilité à long terme des activités spatiales", dans le cadre du plan de travail exposé dans le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (A/66/20, annexe II) et étendu par le Comité à ses cinquante-septième et cinquante-neuvième sessions (A/69/20, par. 199 et A/71/20, par. 137).

25. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Chine, des États-Unis, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), de l'Italie, du Japon, du Pakistan, du Royaume-Uni, du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre du point 13 de l'ordre du jour. Une déclaration a été faite sur ce point par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. L'observateur de la Secure World Foundation a également fait une déclaration. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

26. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat intitulée "Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales" (A/AC.105/C.1/L.354/Rev.1);

b) Document de travail présenté par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, intitulé "Avant-projet de rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales" (A/AC.105/C.1/L.357);

c) Document de travail présenté par la Fédération de Russie intitulé "Idées supplémentaires concernant un ensemble d'objectifs pour parvenir à un consensus en matière de sécurité spatiale à Vienne, nécessité d'une réflexion approfondie sur les modalités d'examen des questions complexes que soulève la gestion du trafic spatial et raisons pour lesquelles des décisions rapides dans ce domaine sont très attendues" (A/AC.105/C.1/L.361);

d) Document de séance présenté par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales intitulé "Proposals for the guidelines for the long-term sustainability of outer space activities" (A/AC.105/2017/CRP.13);

e) Document de séance présenté par le Royaume-Uni, intitulé "The United Kingdom's implementation of the first set of guidelines on the long term sustainability of outer space activities" (A/AC.105/C.1/2017/CRP.21);

f) Document de séance présenté par la France, intitulé "General presentation of French activities and views on the long-term sustainability of outer space activities, in relation to the implementation of the first set of guidelines (A/71/20, annex)" (A/AC.105/C.1/2017/CRP.26).

27. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales a été convoqué de nouveau sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud).

28. Le Sous-Comité s'est félicité des progrès accomplis par le Groupe de travail depuis sa dernière réunion, y compris les travaux entrepris à la cinquante-neuvième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et à la troisième réunion intersessions du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, tenue à Vienne du 19 au 23 septembre 2016.

29. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le premier ensemble de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/71/20, annexe), convenu à la cinquante-neuvième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en juin 2016, a marqué une étape importante dans la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

30. Le point de vue a été exprimé que l'établissement d'un recueil complet de lignes directrices renforcerait le rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en tant qu'institution fondamentale de l'Organisation des Nations Unies pour la gouvernance de l'espace.

31. Le point de vue a été exprimé que le Comité et ses Sous-Comités avaient un rôle fondamental à jouer s'agissant de la viabilité à long terme des activités spatiales, étant donné que ce thème exigeait une approche multilatérale et devait être traité au niveau international.

32. Le point de vue a été exprimé qu'il était indispensable que le processus visant à assurer la viabilité à long terme des activités spatiales aboutisse au sein du Sous-Comité pour souligner et renforcer le rôle de ce dernier en tant que principale instance multilatérale de développement progressif et de codification du droit de l'espace et des normes guidant l'action des États dans l'espace extra-atmosphérique.

33. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'achèvement d'un recueil de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales représenterait une contribution importante à UNISPACE +50.

34. Le point de vue a été exprimé que les thèmes pour lesquels il n'est peut-être pas possible d'achever des lignes directrices spécifiques pour la cinquante-cinquième session du Sous-Comité pourraient être réexaminés en recourant aux mécanismes définis dans les priorités thématiques pour UNISPACE+50. Dans ce contexte, on a mis particulièrement en évidence les priorités thématiques relatives au régime juridique régissant l'espace extra-atmosphérique et celles relatives à l'amélioration de l'échange d'informations sur les objets et les événements spatiaux, dont les mécanismes prévoyaient la coordination avec le Groupe de travail.

35. Le point de vue a été exprimé que le Groupe de travail devrait pourvoir parvenir à un consensus sur un certain nombre d'autres lignes directrices à la session en cours du Sous-Comité.

36. Le point de vue a été exprimé que les travaux sur le deuxième ensemble de lignes directrices devraient être menés dans le même esprit d'égalité, d'ouverture et de tolérance, en accueillant toutes les observations et en écoutant les vues de toutes les parties.

37. Le point de vue a été exprimé que les travaux sur les lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales ne seraient achevés que lorsqu'une version complète de toutes les lignes directrices tenant compte des intérêts de tous les États serait disponible. La délégation qui a exprimé cet avis a également déclaré qu'elle se réservait le droit de formuler des observations sur toute ligne directrice à tout moment.

38. Le point de vue a été exprimé que toutes les lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales devaient s'aligner sur le droit international actuel régissant les activités spatiales.

39. Quelques délégations ont estimé que les aspects juridiques de certaines des questions examinées par le Groupe de travail devraient être débattus au sein du Sous-Comité juridique.

40. Quelques délégations ont estimé que l'espace devait être utilisé à des fins exclusivement pacifiques et que tous les moyens légaux devraient être recherchés pour préserver l'espace à ces fins. Les délégations qui ont exprimé cet avis ont en outre déclaré que l'absence de définitions convenues pour les termes "armes" ou "armements" ou l'absence de progrès dans d'autres instances spécialisées sur la non-militarisation ne devrait pas empêcher le Comité de prendre des décisions réaffirmant l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques.

41. Le point de vue a été exprimé que deux nouvelles sections étaient nécessaires dans le document relatif aux lignes directrices, l'une portant sur les définitions, l'autre sur les principes.

42. Quelques délégations ont estimé que les lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales devraient protéger les intérêts des pays en développement et des puissances spatiales émergentes et ne pas limiter leur accès à l'espace.

43. Quelques délégations ont estimé qu'il ne faudrait pas que les lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales deviennent, pour les pays qui manient habituellement les technologies spatiales, un instrument visant à imposer des restrictions aux autres pays. Les délégations qui ont exprimé cet avis ont en outre déclaré que chaque État avait le droit de développer et d'utiliser la technologie spatiale comme un outil fondamental pour améliorer les conditions de vie de ses habitants.

44. Le point de vue a été exprimé qu'une importance particulière devrait être accordée aux aspects techniques de la viabilité à long terme des activités spatiales, et que l'accent devrait être mis sur la coopération internationale et le transfert de technologie en tant que moyens efficaces pour promouvoir les programmes de recherche et renforcer les capacités des pays récemment dotés de moyens spatiaux.

45. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les États devraient commencer à porter leur attention sur la mise en œuvre des lignes directrices.

46. Le point de vue a été exprimé qu'il pourrait être utile de convenir que chaque État présentera un rapport sur l'état de la mise en œuvre des lignes directrices, compte tenu du fait que les lignes directrices ne sont pas juridiquement contraignantes et que leur mise en œuvre est volontaire. La délégation qui a exprimé ce point de vue a aussi souligné qu'il importait de recueillir et d'échanger des informations, des idées et des données d'expérience, d'assurer la transparence et renforcer la confiance mutuelle dans une atmosphère constructive.

47. Le point de vue a été exprimé que les lignes directrices devraient être efficaces, réalisables, concises et fondés sur des données factuelles et des pratiques optimales.

48. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait examiner les questions liées à la viabilité à long terme des activités spatiales à la lumière des conclusions contenues dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189).

49. Il a été dit que certaines des lignes directrices proposées pourraient être considérées comme des mesures visant à renforcer la transparence et la confiance, tandis que d'autres pouvaient fournir la base technique pour la mise en œuvre d'autres mesures visant à renforcer la stabilité dans l'espace extra-atmosphérique.

50. À sa [...] séance, le [...] février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, qui figure à l'annexe [...] du présent rapport.